



BILAN 24H 2020

STATION D'ÉPURATION

RESIDENCE NOGOUTA PARC

STATION DE TYPE SBR

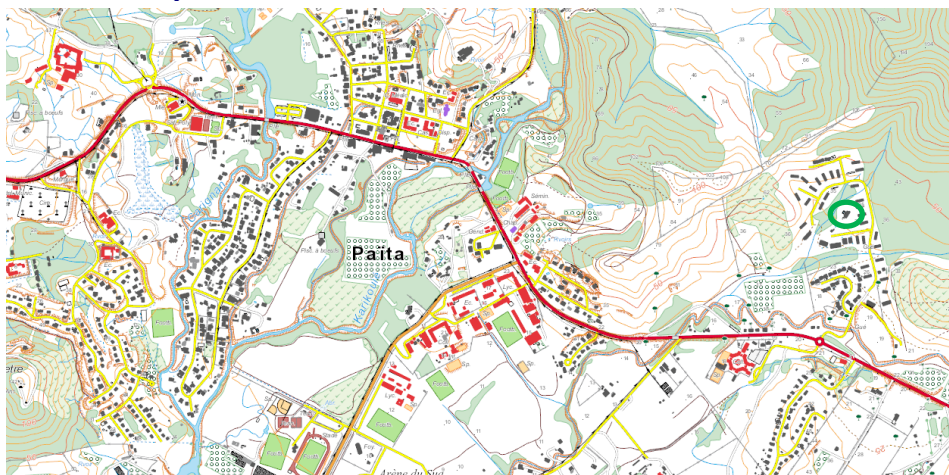
Mesures réalisées du 06 au 07 juillet 2020

RESUME

Station Nogouta Parc SBR	112 EH
Charge hydraulique	89%
Analyses	Conforme
Conclusion : Bon fonctionnement de la station d'épuration.	

I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

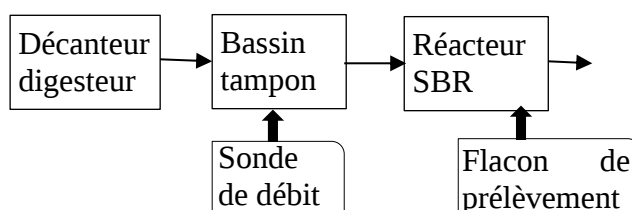
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence Nogouta Parc étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	112 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	16,8 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	6,7 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	13,4 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	10 kg/j

La déclaration ou l'autorisation d'exploitation a fait l'objet du Récépissé n°2010-25055/DENV du 19 mai 2010 (annexe 1).

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type SBR



II. RESULTATS DU BILAN

a) MESURE DE DEBIT

Une sonde pression a été placée dans le bassin tampon du 06 au 07 juillet 2020. La courbe de la mesure est en annexe 2.

Résultats de la mesure de débit	
Débit moyen	0.6 m ³ /h
Volume journalier	15 m ³ /j
Equivalents habitants (150 l/EH/j)	100
Nombre de pompages	7

La station d'épuration présente une charge hydraulique de 89% de sa capacité nominale réelle ce qui correspond à un volume journalier de 15 m³/j soit un débit horaire de 0,6 m³/h.

b) ANALYSES

Un préleveur réfrigéré a été installé en sortie de station du 06 au 07 juillet 2020 afin de réaliser un échantillon moyen sur 24 heures.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 4.

Analyses	Sortie	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5 mg/L	15	25	C
DCO mg/L	40	125	C
MES mg/L	16	35	C
pH	7.0	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

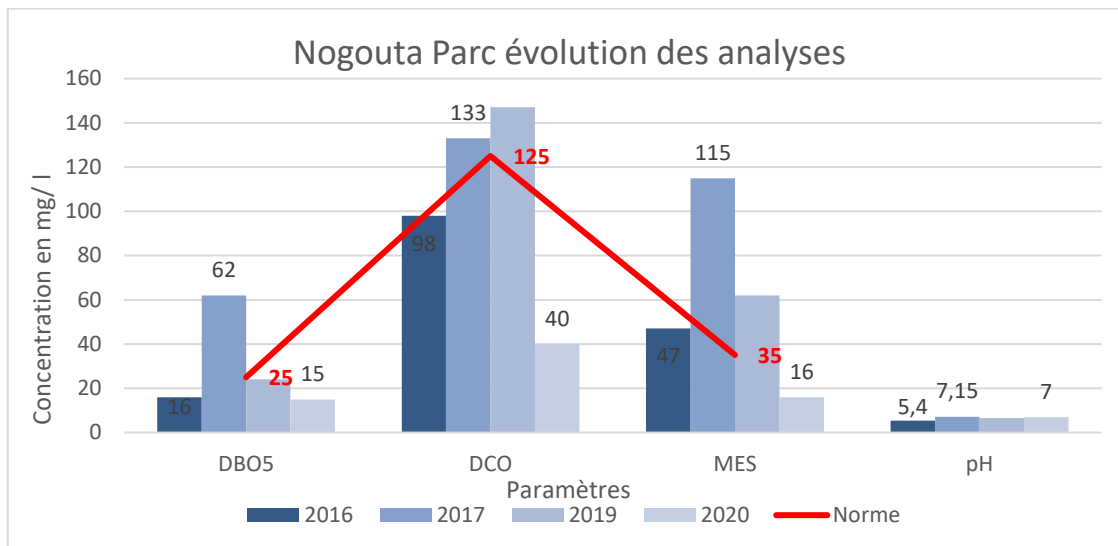
**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

L'ensemble des paramètres mesurés est en dessous des seuils fixés par la réglementation.

III. ÉVOLUTION DES BILANS 24H



En constate une amélioration de la qualité du traitement par rapport à 2019.

IV. CONCLUSIONS

Le bilan 24 heures de cette année est conforme.

En ce qui concerne la charge hydraulique, la station fonctionne à 89% de sa capacité hydraulique totale ce qui représente un volume journalier de 15 m³/j ce qui correspond à 100 équivalents habitant.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH	
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

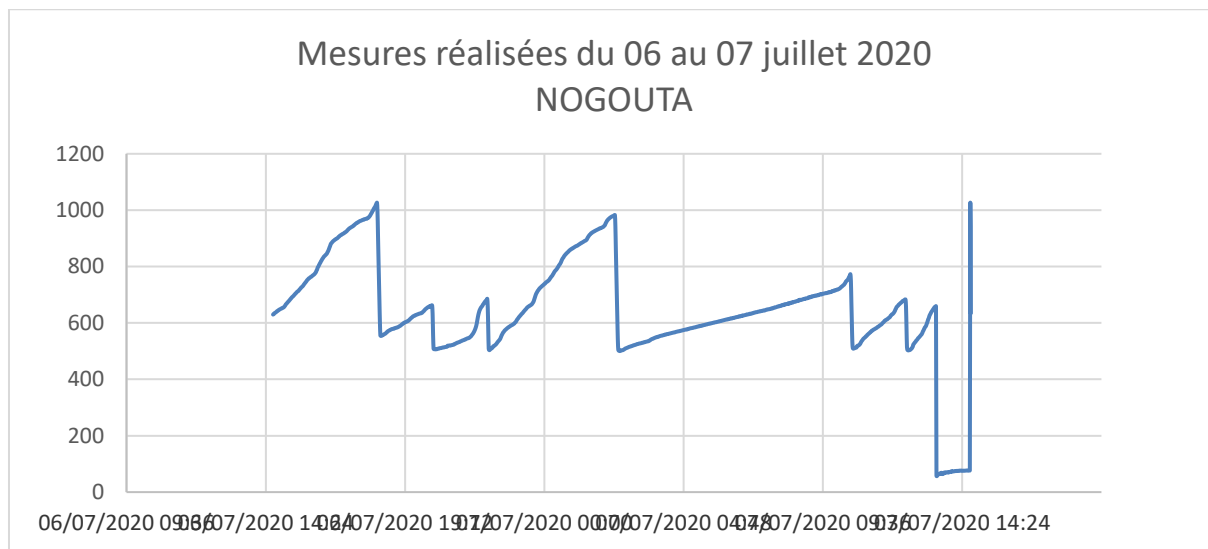
⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH

ANNEXE 2 : Courbe de débit



ANNEXE 3 : Rapport d'analyses



BC n°
Aff n°
Devis n°

Rapport d'analyse 2020/07/R0233

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
982098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
assist-puroo@epureau.nc

Echantillon : 2020/07/E0019
Lieu du prélèvement: Sortie STEP
Date de début d'analyse : 07/07/2020
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Nogaita
Température à réception :

Date de prélèvement : 06/07/2020 -
Date de réception : 07/07/2020 8h40
Date de fin d'analyse : 27/07/2020
Préleveur : le client
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	16.0	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	15.0	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	40	mg/L	125	3
Paramètres in situ					
ph in situ	Méthode du préleveur	7.0	unités pH		

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
(2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
(3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
(4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...).
(5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédures et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
(6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 03/08/2020
Corinne CHRISTINA
Responsable de laboratoire

